



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

Avis public est par les présentes donné, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport des auditeurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 seront déposés par Mallette lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 17 mai 2021, à 20h, dans la salle du conseil de ville, au 40, avenue de l'Hôtel de Ville à Mont-Joli par vidéo conférence, et ce, en considération de l'état d'urgence sanitaire en cours.

À cette occasion, monsieur le maire, Martin Soucy, fera rapport aux citoyens des faits saillants de ce rapport financier tel que prévu par la loi.

Donné à Mont-Joli, ce 26 avril 2021

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA